



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
des Transports et du Logement

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation, de la Pêche,  
de la Ruralité et  
de l'Aménagement du Territoire

Paris, le jeudi 28 juillet 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **2<sup>ème</sup> appel à projets à destination des parcs naturels régionaux : 29 parcs lauréats autour de 12 projets sélectionnés**

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, en visite dans le Parc Naturel Régional du Pilat, a annoncé les résultats du 2<sup>ème</sup> appel à projets à destination des parcs naturels régionaux. Cet appel à projets, doté de 1,5 million d'euros, est porté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR).**

Ce 2<sup>ème</sup> appel à projets, « **innovation-capitalisation-transfert** », porte sur les trois thématiques suivantes :

1. La construction des solidarités écologiques entre les territoires.
2. Les innovations des parcs pour maîtriser quantitativement et qualitativement l'urbanisation.
3. Les outils à développer pour anticiper la mutation des territoires ruraux.

**Le comité national de sélection<sup>1</sup>, réuni le 24 juin 2011, a retenu 12 projets parmi les 23 proposés.**

**Ce sont 29 parcs qui sont engagés dans la réalisation des 12 projets lauréats.**

Les candidatures ont été sélectionnées pour leur dimension particulièrement innovante et leur caractère transférable :

- 3 projets traitent des solidarités écologiques :
  - un film pédagogique sur la gestion durable des forêts piloté par le parc du Morvan ;
  - deux démarches partenariales autour de restaurations de cours d'eau conduites par les parcs du Haut-Jura et du Périgord-Limousin.

---

<sup>1</sup> Composé du ministère du Développement durable, de la DATAR, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) et de l'Association des régions de France (ARF).

- 4 projets portent sur la maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation :
  - un film pédagogique sur l'urbanisme durable en milieu rural piloté par le parc des Landes de Gascogne ;
  - la résorption de points noirs paysagers pilotée par le parc du Luberon ;
  - le processus de renouvellement urbain en milieu rural piloté par Espaces naturels régionaux ;
  - un conseil architectural pour accompagner les projets de réhabilitation et de construction piloté par le parc des Pyrénées ariégeoises.
  
- 5 projets étudient la mutation des territoires ruraux :
  - la modélisation de dispositifs créateurs d'économie verte dans le parc d'Armorique ;
  - une méthodologie d'application du volet 3 de la charte européenne du tourisme durable par l'Association inter-parcs du massif central (IPAMAC) ;
  - l'accompagnement de projets d'habitat partagé dans un éco-quartier rural dans le parc du Livradois-Forez ;
  - l'éco-rénovation en faveur de personnes en précarité énergétique dans le parc des Marais du Cotentin et du Bessin) ;
  - la valorisation économique des parcs, pilotée par le parc de Chartreuse.

En 2013, à l'issue de la phase de la mise en œuvre des projets, les enseignements tirés des expériences innovantes des parcs seront capitalisés et valorisés en régions comme au niveau national, au travers des réseaux existants, tels le réseau des parcs naturels régionaux animé par la FPNRF ou le réseau rural français.

Ce type d'appel à projets permet non seulement de stimuler les territoires en favorisant la réalisation d'expérimentations innovantes, mais aussi d'encourager le transfert d'expériences reproductibles sur les territoires de parcs naturels régionaux et au-delà.

**2008 : le succès du 1<sup>er</sup> appel à projets**

En 2008, le ministère du Développement durable et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) avaient lancé un appel à projets à destination des parcs naturels régionaux sur trois thématiques situées au cœur des préoccupations du Grenelle de l'Environnement : la trame écologique, la qualité des paysages péri-urbains et les plans climat.

Le réseau des parcs naturels régionaux s'était alors fortement mobilisé autour de projets mettant en exergue leur capacité d'innovation et la qualité de leur ingénierie, présentés à un large public lors des journées nationales de restitution des 30 juin 2010 et 7 juin 2011.

---

**Contacts presse :**

<b>Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet</b>	01 40 81 72 36
<b>Cabinet de Bruno Le Maire</b>	01 49 55 59 74
<b>DATAR</b>	01 40 65 12 54

---

### Résultats du 2<sup>ème</sup> appel à projets à destination des PNR

12 projets lauréats regroupant 29 PNR sur 23 candidatures (regroupant 35 parcs), pour un montant total de 1 501 000€ (1 001 000€ MEDDTL et 500 000€ DATAR)

PARC PILOTE	AUTRES PNR CONCERNES	INTITULÉ PROJET
<b>Axe 1 - Construction des solidarités écologiques entre les territoires</b>		
HAUT JURA	-	Démarche d'association de la population à la restauration d'un cours d'eau : le cas de la Lemme et de ses affluents
MORVAN	MILLEVACHES EN LIMOUSIN	Réalisation d'un film pédagogique et interactif sous forme d'une promenade virtuelle sur les enjeux de préservation de la multifonctionnalité forestière
PÉRIGORD LIMOUSIN	-	Démarches préparatoires à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne
<b>Axe 2 - Innovations des parcs pour maîtriser quantitativement et qualitativement l'urbanisation</b>		
LUBERON	ALPILLES VERDON CAMARGUE QUEYRAS	Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les "points noirs" paysagers
ENR	AVESNOIS SCARPE ESCAUT CAPS ET MARAIS D'OPALE	RENOUER - Renouveau urbain et écologique des espaces ruraux en faveur de la conversion et de l'éco-rénovation de bâtiments patrimoniaux
LANDES DE GASCOGNE	MORVAN VEXIN FRANÇAIS BRENNÉ LOIRE ANJOU TOURAINE LORRAINE MONTAGNE DE REIMS CHARTREUSE	Réalisation d'un film d'auteur sur l'urbanisme de projets en milieu rural, sous l'angle du temps des utopies
PYRÉNÉES ARIÉGEAISES	VOSGES DU NORD GRANDS CAUSSES	Créer le patrimoine de demain en promouvant et stimulant une architecture durable locale
<b>Axe 3 - Outils à développer pour anticiper la mutation des territoires ruraux</b>		
IPAMAC	MORVAN LIVRADOIS-FOREZ PILAT VOLCANS D'Auvergne MILLEVACHES EN LIMOUSIN MONTS D'ARDECHE GRANDS CAUSSES HAUT LANGUEDOC CAUSSES DU QUERCY	Créer et développer une méthode d'application du volet 3 d'une démarche stratégique particulièrement adaptée aux Parcs : la Charte européenne du Tourisme Durable"
ARMORIQUE	-	Co-construire la modélisation de dispositifs créateurs d'Economie verte en territoire d'Armorique
CHARTREUSE	VERCORS MASSIF DES BAUGES BARONNIES PROVENÇALES	VALECOPARCS - valorisation économique des parcs Du concours d'idées à la commercialisation touristique
LIVRADOIS-FOREZ	-	Expérimentation d'une démarche d'habitat groupé en autopromotion Vers un habitat partagé en milieu rural
MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN	-	Programme d'éco réhabilitation du bâti en terre en faveur des personnes en situation de précarité énergétique



APPEL À PROJET 2008  
Thème/ Plans climat

## PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

### UNE AGENCE DE LA MOBILITÉ POUR DEVELOPPER LA MOBILITÉ DURABLE

Le territoire du Parc naturel régional du Pilat est soumis à de fortes pressions urbaines avec des déplacements multiples. Plus de 60 % des actifs travaillent en dehors du territoire du Parc, le transport représente ainsi le premier poste de dépenses des ménages (soit plus de 8000 € par an, contre 5 000 € par an pour la moyenne nationale). De plus, les populations des agglomérations viennent en voiture sur le territoire pour leurs loisirs. Ainsi, les transports individuels sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Agir pour la mobilité durable est un véritable enjeu pour le Parc.

#### LE PROJET

La maison de la mobilité du Pilat (MOPI) a été créée pour :

- préparer le changement des habitudes et pratiques individuelles ;
- diffuser l'information sur tous les moyens de déplacements ;
- animer le covoiturage ;
- trouver des solutions pour les déplacements des personnes âgées, des jeunes et de loisirs ;
- animer les plans de déplacement des entreprises et des collectivités ;
- soutenir les pédibus.

La Maison de la mobilité (MOPI) du Pilat existe grâce au partenariat original qui a été instauré entre le Parc du Pilat et l'association éco-citoyenne « Pilattitude ». La Maison de la mobilité bénéficie ainsi de l'ingénierie du Parc et des compétences d'un réseau de citoyens dynamiques, au travers de l'association Pilattitude.

#### LES RÉSULTATS (juin 2011)

- Création de MOPI (deux salariés) ;
- information et sensibilisation : permanence hebdomadaire, animations grand public et animations locales avec les communes du territoire ;
- conseils en mobilité (personnes âgées, en insertion, etc), plans de déplacement inter-entreprises, Pédibus, adaptation des horaires de transports en commun, etc. ;
- service de covoiturage local ([www.pilat-covoiturage.net](http://www.pilat-covoiturage.net)), aires de covoiturage, et animation d'un réseau de personnes relais.

#### TRANSFERT D'EXPÉRIENCES

Au delà de la journée nationale de restitution, organisée le 7 juin 2011, cette démarche originale sur la mobilité en milieu rural fait l'objet de nombreuses demandes de témoignages.



Montant de l'opération : 107 320 €

Financement par le M.E.D.D.T.L : 45 000€





APPEL À PROJET 2008  
Thème/ Qualité des paysages péri-urbains

## PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE

### ENTRÉES DE PARC ET ENTRÉES DE VILLES, EXPÉRIMENTER POUR DES PAYSAGES PARTAGÉS

La transition entre le territoire du Parc et l'agglomération de St Nazaire est identifiée comme « espace dégradé ou à risque ». Dans le cadre de l'appel à projets, le Parc a conduit une étude sur la reconquête de ces espaces dégradés qui se situent de part et d'autre de la « route bleue » (RN 171).

#### LE PROJET

La spécificité de cette étude tient à son approche des franges urbaines et son ambition de sensibiliser et mobiliser différents acteurs du territoire (élus, services des communes et des EPCI, agriculteurs, associations), par des séminaires, visites de terrain et ateliers de travail.

#### LES RÉSULTATS

Le croisement des résultats de l'expérience participative et de l'expertise des professionnels a conduit à un diagnostic paysager partagé et à un plan d'actions cartographiées dans le SIG du Parc, selon 4 axes stratégiques :

- Mieux valoriser les paysages du parc perçus depuis la route bleue ;
- Améliorer le traitement paysager à proximité des zones urbaines ;
- Mieux protéger et dynamiser les espaces agricoles et naturels ;
- Privilégier la réflexion partenariale pour mieux aménager le territoire.

#### TRANSFERT D'EXPÉRIENCES

Au delà de la journée nationale de restitution organisée le 7 juin 2011, la méthode participative utilisée dans cette étude mérite d'être valorisée et transférée en dehors du réseau de Parcs naturels régionaux.

Montant de l'opération : 100 000 €

Financement par le M.E.D.D.T.L. : 80 000 €





## APPEL A PROJET 2011

**Thème 2/** Valorisation des approches et actions innovantes des parcs en matière de maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation  
**Pilote :** Parc naturel régional du Luberon

## VERS UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR COMPRENDRE ET TRAITER LES POINTS NOIRS PAYSAGERS

Ce projet est piloté par le parc naturel régional du Luberon en partenariat avec les parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon.

La qualité des paysages de ces Parcs contribue très fortement à la notoriété de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et constitue un élément très important pour le développement économique et culturel local. Tout doit être mis en œuvre pour lutter contre la dégradation et la banalisation de ces territoires.

### LE PROJET

Sur des territoires où les enjeux paysagers sont clairement identifiés, il s'agit de :

- faire émerger un programme d'actions pluriannuel de requalification des paysages dégradés, sur l'espace public et privé ;
- définir une procédure pour que l'opération soit reproductible au delà des territoires de Parc ;

### MÉTHODE

Dans cinq Parcs naturels régionaux seront identifiés les points noirs paysages (entrées de villes moyennes, entrées de villages, sites à forte fréquentation touristiques).

Sur la base d'un diagnostic partagé, un programme de reconquête des paysages dégradés sera défini avec les acteurs publics et privés. Une veille des paysages sera aussi mise en place.

### TRANSFERT D'EXPÉRIENCES

Les cinq Parcs souhaitant valoriser leur projet, toutes les étapes du programme seront couvertes par un reportage audio-visuel et un DVD sera réalisé.



Montant de l'opération : 375 000 €

Financement par le M.E.D.D.L.T : 250 000 €



### APPEL À PROJET 2011

**Thème 3/** Anticipation de la mutation des territoires ruraux  
**Pilote :** IPAMAC (association inter-Parcs du Massif Central)

## CRÉER ET DÉVELOPPER UNE MÉTHODE D'APPLICATION DU VOLET 3 DE LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE

Ce projet regroupe neuf Parcs naturels régionaux (Morvan, Livradois-Forez, Pilat, Volcans d'Auvergne, Millevaches en limousin, Monts d'Ardèche, Grands-Causse, Haut-Languedoc, Causses du Quercy) et le Parc national des Cévennes.

Les parcs naturels du Massif central sont engagés dans l'application des volets 1 et 2 de la charte européenne du tourisme durable (CETD) depuis une dizaine d'années.

### LE PROJET

De façon pionnière au niveau européen, il s'agit de développer une méthode d'application du volet 3 du cadre stratégique fourni par la CETD, en mettant en lien les prestations touristiques des Parcs avec des agences de tourisme nationales et européennes qui partagent les mêmes valeurs. Des modalités de partenariat avec les opérateurs du tourisme seront définies dans un cadre contractuel mettant en adéquation l'offre touristique des Parcs avec les attentes de la clientèle.

### MÉTHODE

La démarche proposée consiste à :

- identifier les attentes de la clientèle du "tourisme durable" dans le cadre de « destinations de territoires ruraux »;
- définir un cadre contractuel de partenariat entre les agences de voyage et les Parcs ;
- définir les conditions techniques d'application du volet 3 de la CETD et du partenariat public-privé ;
- élaborer un dispositif d'accompagnement permettant de diffuser la méthode.

### TRANSFERT D'EXPÉRIENCES

La méthode d'application du volet 3 de la CEDT doit être transférée au delà du strict territoire des Parcs à d'autres types d'espaces naturels en France et en Europe.



**Montant de l'opération : 170 000 €**

Financement par la DATAR : 150 000 €

